

Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Cutting Coolant, milky

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Fluides de transfert de chaleur

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue : Aahusweg 6

Code postal/Lieu : 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166

Télécopie : 0041 41 878 1347

Contact pour informations : [service@bio-circle.ch](mailto:service@bio-circle.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

EUH208 Contient BUTYLCARBAMATE DE 3-iodo-2-propynyle ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## 2.4 Indications diverses

Obtention des données par avis d'un expert  
H314: négligeable  
H315: négligeable  
H318: négligeable

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

2-PHÉNOXYÉTHANOL ; N°CE : 204-589-7; N°CAS : 122-99-6

Poids :  $\geq 10 - < 25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119527859-22-XXXX ; N°CE : 271-781-5; N°CAS : 68608-26-4

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33-XXXX ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids :  $\geq 2,5 - < 3$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

BENZOTRIAZOLE ; N°CE : 202-394-1; N°CAS : 95-14-7

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CE : 203-872-2; N°CAS : 111-46-6

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H302

Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 3 ; H412

capryleth-9 carboxylic acid ; N°CE : 611-013-1; N°CAS : 53563-70-5

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

Fettalkohol, ethoxyliert ; N°CAS : 68920-66-1

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

BUTYLCARBAMATE DE 3-iodo-2-propynyle ; N°CE : 259-627-5; N°CAS : 55406-53-6

Poids :  $\geq 0,1 - < 0,25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 STOT RE 1 ; H372 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids :  $< 0,05$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

##### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec Base forte Acide fort Comburant, fortes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

##### DNEL/DMEL

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Type de valeur limite :  | DNEL salarié (local) ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )      |
| Voie d'exposition :      | Inhalation   |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété)  |
| Valeur seuil :           | 1 mg/m <sup>3</sup>  |
| Type de valeur limite :  | DNEL salarié (systémique) ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 ) |
| Voie d'exposition :      | Inhalation   |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété)  |
| Valeur seuil :           | 1 mg/m <sup>3</sup>  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

##### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

##### Protection de la peau

##### Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

**Modèle de gants adapté** : EN 374.

**Matériau approprié** : NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration (durée maximale de port)** : 480 min.

**Épaisseur du matériau des gants** : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** : liquide

**Couleur** : marron

**Odeur** : caractéristique

#### Données de sécurité

|  |                     |      |       |                    |
|--|---------------------|------|-------|--------------------|
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b> | ( 1013 hPa )        |      |       | non déterminé      |
| <b>Point éclair :</b>  |                     |      |       | non applicable     |
| <b>Température d'ignition :</b>                                |                     |      |       | non applicable     |
| <b>Limite inférieure d'explosivité :</b>                       |                     |      |       | non applicable     |
| <b>Limite supérieure d'explosivité :</b>                       |                     |      |       | non applicable     |
| <b>Pression de la vapeur :</b>                                 | ( 50 °C )           |      |       | non déterminé      |
| <b>Densité :</b>   | ( 20 °C )           | env. | 0,988 | g/cm <sup>3</sup>  |
| <b>pH :</b>  | ( 20 °C / 5 Pds % ) | env. | 9,3   |                    |
| <b>Viscosité cinématique :</b>                                 | ( 20 °C )           | env. | 133   | mm <sup>2</sup> /s |
| <b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>                           |                     |      | 0     | Pds %              |
| <b>Teneur en COV maximale (Suisse) :</b>                       |                     |      | 0     | Pds %              |

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide fort Base forte Comburant, fortes.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) n'est connu(e).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) oxyde d'azote

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

|                     |   |
|---------------------|---|
| Paramètre :         | DL50 ( 2-PHÉNOXYÉTHANOL ; N°CAS : 122-99-6 )        |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                      |
| Espèce :            | Rat   |
| Dose efficace :     | 1260 mg/kg  |
| Paramètre :         | DL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                      |
| Espèce :            | Rat   |
| Dose efficace :     | 365 mg/kg   |
| Méthode :           | OCDE 425  |

##### Toxicité dermique aiguë

|                     |  |
|---------------------|--|
| Paramètre :         | DL50 ( 2-PHÉNOXYÉTHANOL ; N°CAS : 122-99-6 ) |
| Voie d'exposition : | Dermique                                     |
| Espèce :            | Lapin  |
| Dose efficace :     | 5000 mg/kg                                   |

##### Toxicité inhalatrice aiguë

|                      |   |
|----------------------|---|
| Paramètre :          | CL50 ( SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4 ) |
| Voie d'exposition :  | Inhalation  |
| Espèce :             | Rat   |
| Dose efficace :      | > 1,9 mg/l  |
| Temps d'exposition : | 4 h   |
| Méthode :            | OCDE 403  |

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

##### Mutagénicité in vitro

|                     |  |
|---------------------|--|
| Paramètre :         | Micro-organismes génétiquement modifiés ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 ) |
| Voie d'exposition : | Mutagénicité in vitro  |
| Espèce :            | Salmonella typhimurium   |
| Résultat d'essai :  | Négatif.   |
| Méthode :           | OCDE 471 (Test Ames)   |

### 11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 11.3 Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

### 11.4 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

|             |   |
|-------------|---|
| Paramètre : | CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 ) |
| Espèce :    | Poisson   |

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 80 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

#### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

#### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 10000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

#### Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC ( SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

#### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 ( SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 3200 - 5000 mg/l  
Temps d'exposition : 8 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Dose efficace : 8,6 %  
Temps d'exposition : 28 d  
Évaluation : N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  
Méthode : OECD 301F  
Paramètre : Biodégradation ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Dose efficace : > 60 %  
Temps d'exposition : 28 d  
Méthode : OECD 301B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

### 12.8 Appréciation générale

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

12 01 09\* - émulsions d'usinage, sans halogènes

##### Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Aucune information disponible.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information disponible.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information disponible.

### 14.4 Groupe d'emballage

Aucune information disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune information disponible.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

#### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange - 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage - 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges - 03. Composants dangereux - 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) - 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) - 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) - 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) - 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) - 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX : composés organiques halogénés adsorbables  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

#### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky  
Date d'exécution : 20.02.2017  
Date d'édition : 22.05.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

---

|      |  |
|------|--|
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H331 | Toxique par inhalation.  |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---